

**Commune de VILLAROGER**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Jeudi 30 juin 2022 à 19H45**

**Présents :** BOULANGEAT Mégane, CERISE Jérôme, CHARDON Maurice, CREY Marlène, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Alain, EMPRIN Mireille, LIMBARINU Nadine, MARMOTTAN Lionel, VIVET-GROS Alexis

**Absent :** Frédéric COGEZ

**Secrétaire de séance :** Marlène CREY

**Le Conseil Municipal :**

- Décide de consulter le conseil d'administration de la Régie Electrique de Villaroger avant de prendre une décision sur la création d'une SAEML (Société Anonyme d'Economie Mixte Locale) d'énergies entre les régies électriques de Villaroger, Sainte-Foy-Tarentaise, Montvalezan et Tignes,
- Approuve la participation financière de Villaroger fixée à 3000€ dans le cadre de l'organisation du Tour de l'Avenir. Il est précisé que Villaroger est village d'arrivée de la dernière étape (Bessans-Villaroger) de cet évènement cycliste le Dimanche 28 août
- Approuve la remise commerciale de 3500€ consentie par la Société LYOMAT pour l'acquisition d'une chargeuse
- Approuve la proposition technique et financière de RTE pour la réalisation de la mise en souterrain partielle de la ligne Les Brévières-Viclaire à Villaroger, d'un montant de 338000 € HT, dont 135000€ HT seront remboursés par RTE à la Commune dès signature de la convention travaux
- Autorise M. le Maire à lancer les consultations des entreprises dans le cadre des marchés suivants :
  - . Travaux sur les voiries communales : marché à bons de commande
  - . Déneigement du secteur du Mas
  - . Déneigement du Secteur La Gurraz/La Savine
- Approuve les décisions modificatives sur le budget principal
- Approuve les règles de publication des actes de la commune : Publication papier : les actes seront tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite
- Suite à la consultation réalisée auprès de la population, accepte la vente de divers matériels de cuisine et décide de lancer une consultation auprès des communes voisines et par voie de presse pour le matériel restant ;
- Apporte une réponse nuancée à la demande d'un habitant du hameau de La Savine qui a formulé une demande pour la création d'un abri bois : autorise la découpe du rocher communal qui surplombe la parcelle privée mais exige que les supports de l'abri bois soient clairement fixés sur son propre terrain.
- De nombreuses communes qui sont stations de ski se heurtent aujourd'hui à une demande de l'administration de cesser la mise en œuvre de tarifs préférentiels des forfaits de ski à l'attention de la population locale. C'est dans ce contexte que la Commune de Villaroger parmi d'autres communes prend une délibération demandant à l'Etat de faire perdurer l'autorisation de tarifs préférentiels. La délibération prise par Villaroger est dans des termes rigoureusement identiques à celle d'autres communes.

**Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLAROGER pour être affiché le 5 juillet 2022 à la porte de la Mairie.**

**La secrétaire de séance  
Marlène CREY**



**A VILLAROGER le 5 juillet 2022**

**Le Maire,  
Alain EMPRIN**

